



C.G.V. applicables au 8 janvier 2018

Conditions Générales de Ventas

COLLECTIVITÉS, FOOD SERVICE

1/ Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société BISCUITERIE DU MISTRAL « Fournisseur » fournit aux clients professionnels de type Collectivités ou Food Service « Client » qui lui en font la demande, les produits suivants : produits à la marque « Biscuits Mistral » « Les Produits ».

Toute commande de Produits implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de ventes et leur acceptation entière et sans réserve par le Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont communiquées sans délai à tout Client qui en fait la demande.

2/ Commandes

Les commandes doivent être passées par écrit par tous moyens : courrier, fax, mail. Aucune commande d'un montant inférieur à 80 euros ne pourra être acceptée.

Toute commande ne donnant pas lieu à des modifications ou réserves notifiées sous 48 heures (soit 2 jours ouvrés) par écrit de la part du Fournisseur sera considérée comme acceptée. Toute modification de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit et dans les délais permettant d'opérer la modification.

3/ Tarif

Les produits sont fournis au tarif en vigueur H.T. au jour de la livraison de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée au Client. Le taux de T.V.A. applicable au prix H.T. est celui en vigueur au jour de l'établissement de la facture.

4/ Conditions de livraison

L'organisation des livraisons et le choix du transporteur relèvent du Fournisseur.

Le Franco de port sera accordé systématiquement pour toute livraison de 80 euros. Par ailleurs, pour les livraisons qui relèveraient d'un mode de transport en messagerie, il est exclu toute prise de rendez-vous pour livraison à heure fixe mais également toute livraison hors créneau horaire 10h00 - 16h00.

Les Produits sont expédiés à l'adresse indiquée sur le Bon de Commande. Les dates de livraison ne sont communiquées qu'à titre indicatif, sauf accord express sur une date ferme, sous réserve de cas de force majeure, tels que gel, inondations, incendie, grève, conflit, etc. ... leur délai ne courant qu'après réception de la commande écrite du Client.

Le Client reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Fournisseur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les produits commandés au transporteur qui les a acceptées sans réserve. Le Client ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Fournisseur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

5/ Réceptions

Les marchandises voyagent aux risques et périls du Client, à qui il appartient de vérifier à la livraison le nombre et l'état des marchandises. Le déchargement est à la charge du Client ou de son mandataire, il s'effectue sous le contrôle d'une personne compétente et habilitée. Lors de la livraison des marchandises, le Client doit obligatoirement vérifier, en présence du chauffeur, l'état apparent de la marchandise livrée (nombre de colis, qualité, quantité, DLUO) et signer la lettre de voiture ainsi que le bon de livraison, en indiquant les réserves éventuelles. Le Fournisseur se réserve le droit de procéder à toute vérification jugée utile sur place. Pour être recevables, les réclamations sur la non-conformité des livraisons doivent être confirmées par écrit dans les trois (3) jours qui suivent leur réception, conformément à l'article L133-3 du code de commerce. La date de réception sera celle portée par le bordereau de livraison signé par le transporteur et le Client. Au-delà de ce délai, sans aucune réserve indiquée sur la lettre de voiture, les expéditions seront réputées conformes à la commande et aucune réclamation ne sera recevable.



C.G.V. applicables au 8 janvier 2018

Conditions Générales de Ventas

COLLECTIVITÉS, FOOD SERVICE

Aucun retour de marchandises ne sera accepté si les marchandises livrées ne présentent aucune anomalie et sont conformes à la commande. En outre, aucun retour de marchandises non-conformes ne pourra être effectué sans l'accord express et préalable du fournisseur.

En cas de retour, les marchandises devront être en parfait état de conservation et retournées dans leur conditionnement d'origine, dans les 3 jours de la réception de l'accord du Fournisseur. La responsabilité du Fournisseur est strictement limitée à l'obligation de remplacer les marchandises par des marchandises identiques ou de rembourser la livraison effectuée dont la non-conformité a été constatée par le Fournisseur. La responsabilité du Fournisseur ne saurait être engagée du fait de la vente de ces produits par le Client.

Enfin, le Fournisseur ne reprend ni les produits non vendus par le Client, ni les marchandises altérées ou détériorées après leur livraison au Client. Le Client est seul responsable de la dégradation des marchandises résultant, notamment, de leur entreposage dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature.

6/ Conditions de Paiement

Le règlement de chaque facture doit intervenir en totalité et en seul versement dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de facture, sans escompte.

Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement des pénalités de retard calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal du montant TTC du prix figurant sur la facture restée impayée. Ces pénalités seront automatiquement, et de plein droit, acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le Client en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

7/ Réserve de Propriété

Tous les Produits objets des présentes sont vendus sous réserve de propriété jusqu'à leur complet paiement.

La réserve de propriété s'applique jusqu'au complet paiement de l'intégralité des Produits, date effective du transfert de propriété. Toutefois, les risques de détérioration, de pertes partielles ou totales des Produits sont transférés au Client, dès la livraison, c'est-à-dire lors de l'arrivée à quai du lieu de livraison.

8/ Responsabilité

La responsabilité de la société BISCUITERIE DU MISTRAL est expressément limitée au remplacement ou au remboursement au choix du Client, de toute marchandise prouvée défectueuse, et exclut tout préjudice indirect quel qu'il soit.

9/ Propriété intellectuelle

Le Fournisseur conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux Produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

10/ Loi applicable et clauses attributives de compétence

La loi applicable, régissant nos relations commerciales, est la loi française. L'attribution de compétence est faite aux tribunaux de commerce de DIJON.